



COMMUNIQUÉ

## CFAA-CFPPA : rentrée 2020/2021

### Crise sanitaire et emploi

#### 1 : Conditions de rentrée

Même si la crise sanitaire a des conséquences différentes selon qu'il s'agisse des CFAA/CFPPA, avec une possible augmentation du nombre d'apprenti.es dans les CFAA, la situation semble plus complexe dans les CFPPA. Certaines formations continues n'ont pas été dispensées, d'autres reportées.

Le Snetap-FSU a alerté la DRAAF sur les risques de non renouvellement de contrats et sur les licenciements qui pourraient avoir lieu.

Il a demandé à la DRAAF d'envoyer des recommandations aux chefs d'établissement afin que ces dernier.es suspendent les intentions de licenciement, non renouvellement ou baisse de quotité.

Il a aussi réclamé un état des lieux de l'emploi dans les centres de la région.

#### 2 : le Snetap-FSU au côté des agents

Le Snetap-FSU rappelle à tous les agents qu'il est à leur côté pour les renseigner, écouter et accompagner dans leur démarche.

Il précise à titre d'exemple, que le suivi et l'accompagnement d'un agent dont la direction voulait baisser la quotité de temps de travail ont contraint l'administration à revenir sur ces propositions.

#### 3 : Alerte : une rupture conventionnelle ne doit pas se substituer à un licenciement

La loi de transformation de la Fonction Publique a introduit le dispositif de « rupture conventionnelle ». Le Snetap-FSU rappelle son opposition de principe à ce dispositif calqué sur les entreprises privées qui modifie en profondeur la gestion de l'emploi dans fonction publique.

Il rappelle aussi que les agents de CFAA/CFPPA peuvent prétendre à ce dispositif mais que pour le moment aucun cadre réglementaire n'est écrit.

Un groupe de travail est prévu en septembre sur ce point précis.





**COMMUNIQUÉ**

En outre, le Snetap-FSU rappelle qu'une rupture conventionnelle ne peut pas légalement se substituer à un licenciement.

Il convient aussi d'être vigilant.es sur les tentatives des directions qui pourraient sous entendre à un agent de demander une rupture conventionnelle en lieu et place d'un éventuel licenciement.

Le Snetap-FSU vous tiendra informé.es des suites du groupe de travail ministériel.

**POUR ÊTRE DÉFENDU.ES,**

**POUR ÊTRE ÉCOUTÉ.ES,**

**JE ME SYNDIQUE AU Snetap-FSU**

